

Articles du 2 décembre 2005

Dans cette édition :

1. Fini le temps où les chèques faisaient la navette entre les institutions financières : l'imagerie s'en vient!
2. L'identification par radiofréquence, la voie du futur pour les entreprises?
3. La place de la consultation en ligne au Canada

1. Fini le temps où les chèques faisaient la navette entre les institutions financières : l'imagerie s'en vient!

- Au Canada, à chaque jour ouvrable, environ cinq millions de chèques papier voyagent entre les différentes institutions financières. Depuis plus d'un siècle, le cadre d'acheminement au Canada n'a pas changé : il repose sur le transport aérien et au sol et est à la merci des conditions climatiques et des incidents aéroportuaires. Mais ce temps sera bientôt révolu. L'Association canadienne des paiements (ACP) vise à faire adopter une nouvelle technique de compensation, soit le processus d'échange qui assure le transfert de fonds entre institutions financières. Cette nouvelle initiative, nommée « non-circulation et présentation électronique des chèques » sera basée sur l'imagerie des chèques et devrait être mise en place au début de 2007 pour être en vigueur à l'échelle nationale d'ici la fin de 2008.

La méthode de traitement traditionnelle

Après qu'une personne ait déposé un chèque dans une institution financière ou à un guichet automatique, le chèque commence un long voyage qui peut s'échelonner sur plusieurs jours. Quotidiennement, l'institution financière rassemble l'ensemble des chèques reçus et les achemine par messagerie vers son centre de traitement régional. Le centre effectue le codage magnétique des montants, trie les chèques selon les centres de traitement de l'institution financière où se trouve le compte de l'émetteur et les expédie vers cet endroit. Là-bas, certaines vérifications sont faites puis les chèques sont, une fois de plus, triés et envoyés vers la succursale qui détient le compte. C'est dans cet établissement que la transaction se produit. Par contre, si un chèque ne peut être honoré, le parcours inverse s'enclenche.

Le traitement par l'imagerie

Les chèques seront traités autrement une fois que le processus d'imagerie sera instauré au Canada. Dans un premier temps, les chèques seront toujours envoyés au centre de traitement des institutions financières. À cet endroit, le montant du chèque, les données de sa ligne de code numérique et une image recto verso du chèque seront saisis. Le centre n'aura alors qu'à transmettre aux institutions financières les données amassées et les fichiers d'images réduisant ainsi le délai de transit. Puis, les chèques papier pourront être détruits.

Les avantages sont nombreux

Les avantages de l'imagerie des chèques sont nombreux autant à l'interne que pour les clients. La méthode sera plus efficace, les périodes d'attente seront réduites et le processus ne sera plus à la merci des transporteurs.

Pour les institutions financières, la numérisation réduira l'espace d'entreposage des chèques et limitera les risques d'en perdre la trace. La rapidité de la conciliation des comptes permettra aussi de découvrir les fraudes plus rapidement. Les institutions pourront également offrir de nouveaux services à leur clientèle:

- relevés d'images reproduisant les chèques tirés,
- accès en direct aux images par un service bancaire électronique,
- images sur CD-ROM pour les clients qui émettent beaucoup de chèques.

L'accès aux images sera en tout temps plus rapide qu'avec la méthode traditionnelle et les archives électroniques permettront d'effectuer plus rapidement les recherches de chèques et les reconstitutions de relevés.

Pour combattre la fraude, les institutions pourront développer différentes méthodes de contrôle tels l'utilisation de logiciels pour déceler les fausses signatures et l'envoi de l'image à l'émetteur pour confirmer qu'il a bien émis le chèque.

Quelques inconvénients

Certaines personnes voient tout de même certains inconvénients entourant l'instauration de la numérisation des chèques. Ceux-ci sont principalement reliés à la sécurité, notamment la possibilité de pirater les ordinateurs et de visualiser des images confidentielles et la perte des bandes de sauvegarde qui contiendront de grandes quantités de données financières. Pourtant, selon Roger Dowdall, vice-président, Communications et Éducation de l'ACP, les besoins en sécurité pour l'imagerie des chèques sont similaires à ceux instaurés pour les autres services bancaires en ligne. Enfin, d'autres personnes évoquent qu'il sera plus difficile d'examiner les documents suspects comme ça se fait présentement par l'analyse du papier ou de l'encre et au niveau judiciaire, l'imagerie des chèques pourrait entraîner une perte de renseignements servant à prouver les actes condamnables.

L'imagerie des chèques est déjà utilisée

Les États-Unis ont déjà commencé à utiliser l'imagerie des chèques dans le système de compensation et une loi sur le sujet a été adoptée en octobre 2003, *Check Clearing for the 21st Century Act*. Les événements du 11 septembre 2001 ont déclenché son développement puisqu'à ce moment la moitié du système de paiement a été paralysée en raison de l'arrêt des vols aériens. Singapour, l'Espagne, Hong Kong, l'Australie et le Royaume-Uni utilisent également la saisie électronique des chèques.

Au Canada, les coopératives de crédit du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique emploient déjà l'imagerie des chèques, mais uniquement après leur traitement et leur échange par le système. Les images sont donc fournies aux clients dans leurs relevés ou par services bancaires électroniques et ces derniers semblent réagir positivement à cette nouvelle méthode. Quotidiennement, entre 9000 et 10 000 visiteurs consultent les archives d'images sur Internet.

L'arrivée éventuelle de l'imagerie des chèques nécessite toutefois quelques adaptations. Pour maximiser la qualité de l'image, tous les chèques, autant personnels que ceux d'entreprises, devront être conformes pour décembre 2006 aux normes de conception et de spécialisation de l'ACP. Aussi, pour faciliter la mise en place de la numérisation, l'ACP travaille actuellement à faire modifier la loi actuelle, *Loi sur les lettres de change*, pour l'adapter aux nouvelles technologies. Enfin, selon Jim Kopperson, directeur financier auprès de RDM Corporation à Waterloo, Ontario, le nouveau système canadien est un bon départ, mais les États-Unis ont encore plusieurs longueurs d'avance.

Rédactrice : Sabrina Côté, analyste en statistique, Enquêtes et Veille stratégique, CEFRIO
Sources:

Association canadienne des paiements (2005). *L'imagerie des chèques au Canada, Un changement dont le temps est venu* [En ligne], Ottawa, 9p.
http://www.cdnpay.ca/publications/pdfs_publications/imaging_fr.pdf (Page consultée le 1^{er} déc. 2005)

Vermond, Kira (2005). « La numérisation à l'ordre du jour » [En ligne], *CMA Management*, novembre, http://www.managementmag.com/index.cfm/ci_id/2442/la_id/2 (Page consultée le 1^{er} déc. 2005)

2. L'identification par radiofréquence, la voie du futur pour les entreprises? -

Gartner croit que l'identification par radiofréquence (identification RF, RFID en anglais) est inévitable. De plus, la firme prévoit qu'elle transformera le paysage du monde des affaires d'une manière insoupçonnée. Avec le temps, la réduction des coûts, l'amélioration du rendement et le développement des normes inciteront un nombre toujours grandissant d'entreprises à intégrer l'identification RF dans leurs processus, changeant ainsi les façons de faire d'ici les vingt prochaines années.

L'identification par radiofréquence est une technologie de collecte de données automatisée qui utilise les ondes radioélectriques pour le transfert de données entre un lecteur et une étiquette RFID dans le but de les identifier, de les localiser ou de les suivre.

Ainsi, l'identification RF offre de nouvelles avenues aux entreprises en leur permettant de recueillir des données qui, autrement, ne pourraient être mises au jour. Elle recèle également un fort potentiel de développement et de marketing pouvant se traduire en avantages compétitifs. Cependant, Gartner insiste pour affirmer que l'identification RF ne remplacera entièrement pas la codification à barres. En fait, les deux méthodes coexisteront pendant un certain temps. Les utilisateurs choisiront la technologie appropriée à la situation. Par exemple, au cours des cinq à sept prochaines années, les codes à barres demeureront un choix avantageux pour la collecte liée aux processus hautement structurés comme les entrepôts de données. Les étiquettes RFID, pour leur part, sont davantage recommandées pour la collecte de données liée à des processus non structurés ou à des éléments mobiles comme le pistage d'articles dans un magasin de détail.

Contrairement à la croyance populaire, les données RFID recueillies dans le cadre d'un processus opérationnel ne peuvent pas être intégrées dans une application transactionnelle existante. L'utilisation de l'identification RF dans la gestion d'un processus requiert plutôt le développement d'une nouvelle application d'affaires. Ainsi, l'implantation d'une telle technologie ne se fait pas du jour au lendemain. Elle nécessite une reconfiguration des processus et doit être considérée comme un projet informatique à long terme. Néanmoins,

Gartner prédit que d'ici 2023, au moins une entreprise figurera au palmarès Fortune 50 grâce à son utilisation concurrentielle de l'identification RF (taux de probabilité 0.7).

Déjà, des entreprises apprécient les avantages de l'identification RF. Wal-Mart et Metro AG en sont deux exemples. Selon une récente étude de la Computing Technology Industry Association et de Frost and Sullivan, plus de la moitié des 500 entreprises nord-américaines interrogées travaillent à un projet d'identification RF - soit au stade de l'évaluation, du projet pilote, de la mise en œuvre ou de l'utilisation - ou prévoient le faire d'ici les douze prochains mois. Parmi les secteurs d'activité prévoyant adopter l'identification RF d'ici la prochaine année, celui de l'automobile remporte la palme avec un taux de 59 %! Il est suivi de près par les industries des biens de consommation, du transport et de la logistique qui obtiennent 58 % chacune.

Enfin, chaque secteur d'activité mettra sur pied ses propres applications spécialisées d'identification RF afin de répondre à ses besoins particuliers. Certaines applications connaîtront un succès, d'autres, un échec. Bien que les industries pourront apprendre les unes des autres, chacun des projets spécifiques contribuera au développement et à l'avancement de son secteur d'activité.

Rédactrice : Isabelle Poulin, documentaliste, CEFRIO

Sources :

Computing Technology Industry Association, et Frost and Sullivan (2005). Automotive, consumer goods and transportation industries leading RFID push, CompTIA study reveals [Communiqué de presse, en ligne], 22 août.

http://www.comptia.org/about/pressroom/get_pr.aspx?prid=658 (Page consultée le 2 déc. 2005)

Woods, Jeff (2005). *Positions 2005 : RFID is set to redefine industry processes*, Stamford, Conn., Gartner, 19 oct., 14 p. (Research ; G00130292)

3. La place de la consultation en ligne au Canada - Les citoyens désirent de plus en plus être consultés sur les questions sociales. La consultation en ligne répond à ce besoin, puisqu'elle offre la possibilité de réagir sur des enjeux majeurs ou des propositions de politiques. Tout en améliorant la communication entre l'administration publique et les citoyens, de nouvelles idées jaillissent qui n'auraient peut-être jamais vu le jour autrement. Quoique la consultation en ligne ne soit pas encore très répandue, on peut tout de même répertorier des expériences présentes ou passées à l'échelle canadienne.

Au Gouvernement du Canada

Le Gouvernement du Canada, dans sa volonté de trouver des moyens novateurs de consulter la population, a construit le guichet unique « Consultation auprès des citoyens ». Le site présente une série de consultations portant sur divers sujets et menées en continu ou sur une période fixe. Le participant, une fois orienté vers le site du ministère ou de l'organisme qui tient la consultation, peut, selon le cas, remplir un formulaire en ligne ou envoyer ses commentaires par courriel, par télécopieur ou par courrier. Cependant, les citoyens n'ont pas de rétroaction directe sur leurs commentaires.

Dans les provinces canadiennes

Le gouvernement de l'Ontario possède également un portail, Forum Ontario, où le citoyen peut émettre son opinion sur différents thèmes. Par exemple, en 2004, des milliers d'Ontariens ont participé à la consultation sur le budget. La même année, le ministère des Affaires municipales et du logement y a lancé six consultations portant sur l'aménagement du territoire, la protection des espaces verts et la location des logements. Cette façon de sonder a permis de recueillir et d'analyser l'information à moindre coût. Enfin, une consultation sur la conservation des ressources est en cours et le citoyen est invité à soumettre une idée en 150 mots. Les commentaires évalués par un modérateur sont ensuite affichés.

Les Néo-Brunswickois ont également eu la possibilité de se rassembler en ligne pour débattre les orientations futures de leur province dans seize forums publics. Une conférence a ensuite clos l'activité en juin 2005. Pour sa part, en 2004, la Commission sur la démocratie législative, en plus du forum, posait une nouvelle question toutes les deux semaines au sujet des réformes électorales, législatives et démocratiques. Les gens étaient aussi invités à communiquer leur opinion par courrier, par courriel ou en personne. Les commentaires sur tous les sujets traités étaient affichés en ligne.

Du côté du Québec, en 2004, un débat s'était amorcé sur Internet par l'intermédiaire d'un forum sur l'avenir de l'enseignement collégial. Munies de documents de consultation, les personnes ont pu s'informer et soumettre leur point de vue sous la forme de commentaires, de textes ou de mémoires. Des règles claires définissaient la longueur des textes, les sujets et les conditions de mise en ligne. Une section permettait également de suivre l'évolution des débats.

Et dans les municipalités

La Ville de Winnipeg a également fait un pas pour promouvoir la consultation en ligne. En 2003, elle a implanté un projet, New Deal Campaign, qui avait pour objectif de favoriser la discussion et la présentation de solutions concernant la réforme du système de taxation municipale. Un outil hybride s'apparentant au courriel et au salon de clavardage a été développé afin de permettre aux citoyens d'écrire au maire et de voir la réponse apparaître dans un tableau Web mis à jour chaque minute.

À Montréal, un projet pilote, découlant du projet de cybergouvernance municipale e-Cité, a été mis en place dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Le conseil virtuel permet aux citoyens de participer à des forums et de poser en ligne des questions au maire et aux conseillers. La personne interrogée s'engage à y répondre lors de la prochaine séance du conseil ou par écrit.

Dans les cas cités précédemment, mises à part quelques fois où l'adresse de courriel était demandée, aucun mécanisme d'identification n'était nécessaire pour soumettre une opinion. Afin d'éviter les écarts susceptibles de survenir, il importerait que les Administrations songent à des mesures d'authentification.

Pour en apprendre davantage sur les enjeux politiques ou sur les méthodes d'identification utilisées dans d'autres pays, relativement à la consultation en ligne, consultez le [Guide pour maîtriser les risques juridiques des cyberconsultations](#) ou le rapport [Développer la cyberdémocratie](#).

* Extrait d'un article de l'édition de [novembre 2005 du bulletin e-Veille](#) réalisé pour le ministère des Services gouvernementaux. Consultez l'ensemble des articles du bulletin pour en apprendre davantage sur différentes initiatives en gouvernement électronique à travers le monde.

Rédactrice : Sabrina Côté, analyste en statistique, Direction des enquêtes et de la veille stratégique, CEFRIO

Sources :

BENNETT, Peter. « [Winnipeg takes modern approach to the old issue of municipal tax reform](#) », *Technology in Government*, mars 2004.

GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO, [Forum Ontario](#), site Web.

GOUVERNEMENT DU CANADA, [Consultation auprès des citoyens](#), site Web.

GUGLIELMINETTI, Bruno. « Montréal : en route vers la cybergouvernance », *Le Devoir*, 19 septembre 2005, p.B6.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DES LOISIRS ET DU SPORT. « [Toute la population est invitée à s'exprimer sur l'avenir de l'enseignement collégial](#) », 8 avril 2004.

PRÉVOST, Paul, Marie-Ève FORTIN, Mélanie LAGACÉ, Karl LUSSIER, Bernard SÉVIGNY et Chakda YORN. [Développer la cyberdémocratie](#), Université de Sherbrooke, Groupe de recherche sur la cyberdémocratie et les collectivités, juillet 2004, 445 p.

SERVICE NOUVEAU-BRUNSWICK. « [New e-democracy tool up and running](#) », 30 janvier 2004.

SERVICE NOUVEAU-BRUNSWICK. « [Online discussion forum established](#) », 17 juin 2004.

SIBLEY, Kathleen. « [Ontario's Ministry of Housing moves public consultations online](#) », *IT business.ca*, 24 janvier 2005.

Ce bulletin est préparé par le CEFRIO :

Pour consulter les archives du bulletin : http://www.cefrio.qc.ca/pub_bul.cfm

Reproduction: les nouvelles du bulletin SISTech peuvent être reproduites à des fins non commerciales à la condition expresse d'indiquer la mention suivante: Bulletin SISTech, CEFRIO et de créer un hyperlien à l'adresse : <http://www.infometre.cefrio.qc.ca>